

COVID 19

PROCOLE SANITAIRE ET DE REPRISE d'ACTIVITE DES PERSONNELS DU Lycée Vauban



Il repose sur cinq fondamentaux :

- **Le maintien de la distanciation physique**
- **L'application des gestes barrière**
- **La gestion des flux des personnes**
- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **La formation, l'information et la communication**

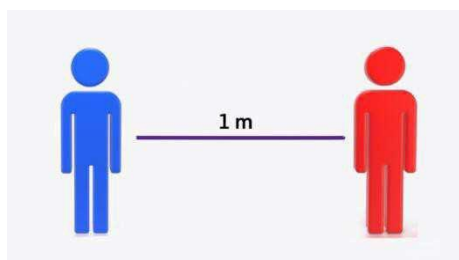
Préalable

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires¹.

En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), la personne ne doit pas se rendre à l'établissement. Si les symptômes se révèlent sur le lieu de travail, quitter le lieu de travail et consulter un médecin.

Avec le déconfinement prévu le 11 mai prochain, les risques de contamination seront accrus. Il est donc nécessaire d'appliquer rigoureusement les gestes barrières, le plan de désinfection et les différentes préconisations qui figurent dans ce guide.

Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le **respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne**, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans les établissements doit permettre de décliner ce principe **dans tous les contextes et tous les espaces** (arrivée et abords de l'établissement, couloirs, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

L'application des gestes barrière

Les **gestes barrière** rappelés dans le présent guide, **doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde**. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



¹ La liste des facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires :

- + 65 ans
- Antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, accident vasculaire cérébral ou coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV

- Diabétiques insulinodépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie
- Personnes présentant une pathologies chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale
- Personnes présentant une insuffisance rénale chronique dialysée et les malades atteints du cancer sous traitement

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à **l'eau et au savon** toutes les parties des mains pendant **au moins 30 secondes**, avec un **séchage soigneux** si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire ainsi que soufflants.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée avec parcimonie

- Fréquence :
- A chaque arrivée dans l'établissement (pauses comprises)
 - Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
 - Avant et après le passage aux toilettes
 - Avant d'entrer dans les espaces communs
 - Avant et après chaque repas
 - Avant et après le transfert et/ou l'utilisation de matériel, de documents
 - Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile

Le port du masque

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ».

Le port d'un masque est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées et dans les espaces communs.

L'état et le lycée ont commandé des masques « grand public » qui seront mis à dispositions des personnels qui n'en possèderaient pas à retirer au bureau de Monique.

Le masque « grand public » est un complément des gestes barrières mais ne peut se substituer au respect des différentes mesures dont les règles de distanciation physique. L'efficacité du masque est conditionnée par la bonne utilisation de celui-ci (mise en place, conditions et durée de port, retrait).

La ventilation des salles et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée du personnel, pendant chaque pause, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé.

FICHE THEMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS

Mesures à appliquer

- ❖ **Définir un sens de circulation** dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation :
 - Privilégier le sens unique de circulation.
 - A défaut, définir un sens de circulation prioritaire.
 - Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
 - Prévoir une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages...).
- ❖ Assurer une **signalétique facile à comprendre au niveau des escaliers sens de circulation** prévoir une désinfection régulière adaptée.
- ❖ **Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte** pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).
- ❖ Faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.
- ❖ Port du masque en absence de distanciation physique.
- ❖ Conserver, dans la mesure du possible, les mêmes groupes.
- ❖ Limiter les changements de salle par les personnels. Préserver un fonctionnement par groupes y compris le midi et pendant les pauses.
- ❖ Veiller à ce que les matériels aient été désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.
- ❖ Lister les intervenants extérieurs devant circuler dans l'établissement et leur fournir les consignes spécifiques.

FICHE THEMATIQUE PERSONNELS

Mesures à appliquer

CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

- ❖ Appliquer les gestes barrières.
- ❖ Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- ❖ Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage
- ❖ Attribuer des zones de travail par le biais de consignes claires.
- ❖ Dans les locaux exigus, assurer de préférence des emplacements fixes pour chaque personnel ou sa zone d'évolution matérialisée si c'est pertinent.
- ❖ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage, ...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- ❖ Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- ❖ Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- ❖ Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- ❖ Aménager les locaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux dont le poste de travail, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque etc...).
- ❖ Le jour de la rentrée, expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre auprès des stagiaires.
- ❖ Rappeler très régulièrement les consignes.
- ❖ Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.

LOCAUX POUR LE PERSONNEL

SALLE DE REUNION

- Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face
- Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

SALLES DE COURS OU ATELIER

- Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- Rester dans la même salle de cours, si possible affecter individuellement les places
- Prévoir si possible des outils propres à chaque formateur sinon il faudra les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- Prévoir l'arrêt des formations 5 minutes avant la fin des cours et demander aux stagiaires de nettoyer de leurs matériels (souris, clavier, outil portatifs)
- Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...).
- Pour nettoyer les surfaces, il conviendra d'utiliser des produits contenant un tensioactif (solubilisant les lipides) présent dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants ou correspondant à la norme EN 14476

PARTICULARITES LYCEE VAUBAN

En application du protocole national, l'organisation du lycée Vauban pour l'accueil des élèves.

SEP

- **A partir du 4 juin** : les élèves de terminale, 3^{ème} Prépa Métiers, ULIS, CAP2
- L'accueil se fera en ½ classe en respectant les groupes déjà connus (groupe 1 et groupe 2).
- Les groupes sont mécaniquement limités à 15 élèves.
- Le groupe 1 sera accueilli à partir du 4 juin. Le groupe 2 sera accueilli la semaine du 8 juin et ainsi de suite selon un système d'alternance.
- Les cours auront lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis mais pas les mercredis.
- Les emplois du temps seront mis à jour dans Pronote.
- Chaque classe (½ groupe) aura une salle dédiée.
- Les élèves utiliseront cette unique salle pour toutes les disciplines.
- Ce sont les professeurs qui changeront de salle en fonction de l'emploi du temps.
- **A partir du 8 juin** : accueil progressif des élèves de première
- **A partir du 15 juin** : accueil progressif des élèves de seconde

LGT

- Accueil progressif des élèves du LGT dans le respect du strict protocole sanitaire
- **A partir du 4 juin** : les élèves de terminale
- o La priorité est donnée aux élèves susceptibles de passer les oraux de second groupe et un complément avec les autres élèves volontaires pourra être fait,
- o Les groupes constitués sur la base des résultats des sondages seront limités à 15 élèves,

- Les cours auront lieu sauf exception par demi-journée dans une limite d'une douzaine d'heures par semaine
- Chaque groupe aura une ou deux salles dédiées et ce sont les professeurs qui se déplaceront
- Un emploi du temps leur sera fourni
- **A partir du 8 juin** : accueil progressif des élèves volontaires de première et seconde
- En fonction des résultats des sondages les élèves seront accueillis par demi-journée sur certains enseignements et dans la limite d'une dizaine d'heures par semaine
- Un emploi du temps leur sera fourni.

IMPORTANT pour les parents :

- Si plusieurs de vos enfants sont scolarisés dans l'établissement, se positionner pour chacun d'entre eux
- Monsieur le Recteur d'Académie souhaite que le choix des familles soit valable pour toute la période jusqu'aux vacances scolaires.
- En cas de séparation des parents, veuillez vous assurer de l'accord de l'autre parent avant de répondre.
- L'élève qui restera à la maison s'informerera de la progression des professeurs avec Pronote. Il est important de savoir que les professeurs auront une lourde et difficile mission : enseigner aux élèves présents, aux élèves restés à la maison et à ceux des autres niveaux également restés au domicile. Les professeurs feront de leur mieux et cela ne pourra pas être parfait.
- **Il est utile de savoir qu'il n'y aura aucun changement dans la composition des groupes. Comme il n'y a pas de changement de classe en septembre.**
- Quatre masques lavables seront remis pour l'instant aux élèves de terminale concernés. Charge aux familles de les entretenir puis de les renouveler.
- Les élèves devront porter un masque à chaque instant sauf lors du repas. Ils devront avoir le second masque dans une poche pendant la pause méridienne pour en changer à la fin du repas.
- **Les élèves devront respecter scrupuleusement toutes les autres règles que nous sommes en train d'édicter (distanciation, zones accessibles à chaque groupe, cheminements imposés et espace réservé à chaque groupe dans la cour, règles de passage au restaurant scolaire....).** Tout cela sera expliqué aux élèves le premier jour de leur arrivée. Une signalétique spécifique au contexte régule la circulation dans l'établissement...
- Les élèves qui montreront des symptômes seront isolés auprès de l'infirmière scolaire avant d'être remis à un responsable.

Rôle des parents et rôle de l'infirmier scolaire :

- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant le matin. Ils ne doivent pas envoyer l'enfant au lycée s'il présente des symptômes et notamment une fièvre supérieure à 37,8 ° C. Il faut alors consulter !
- Il n'y a pas de prise de température à l'arrivée au lycée ni de vérification que cela a été fait à la maison. Nous faisons confiance aux parents. C'est le protocole.
- **Un masque doit être porté toute la journée sauf pendant le repas.** L'Etat a prévu d'attribuer gratuitement des masques lavables à chaque élève le premier jour de classe. Ils seront remis aux élèves à leur arrivée le premier jour. A ce jour du 29/05/2020, avons reçu les masques uniquement pour les élèves de terminale. Cependant, les parents doivent munir leur enfant d'un masque personnel lorsqu'il prend le car scolaire. L'accès au car ne sera pas possible sans masque ! Pour tous les élèves, ceux qui ont déjà des masques personnels peuvent évidemment s'en munir. Vous pouvez aussi vous rapprocher de votre mairie. Il faudra deux masques pour chaque journée. Le premier masque sera porté à l'entrée au lycée puis mis avant le repas dans **un sachet plastique vide** prévu par les parents. Le second masque sera prêt dans **un autre sachet en plastique**. Ce second masque sera mis après un lavage des mains qui succèdera au repas.
- Les parents sont invités à munir leur enfant d'un **paquet de mouchoirs jetables**.
- Les élèves sont invités à ne pas oublier leur feutre « Velléda ». Il sera utilisé en cas d'intervention au tableau.
- Les élèves qui manifesteraient un des symptômes connus du COVID seront dirigés vers l'infirmier scolaire puis les parents seront appelés pour prendre en charge l'enfant.
- La présence des parents n'est pas autorisée au lycée sauf bâtiment administratif.

Lavage des mains à l'eau et au savon ou friction à l'aide de gel hydroalcoolique après chaque récréation à l'entrée de la salle : Les élèves seront invités à se frictionner les mains à l'arrivée le matin, au retour de chaque récréation, avant d'aller aux toilettes et après le repas (juste avant de mettre le second masque). Ils se laveront les mains après être allés aux toilettes et avant le repas.

Les élèves respecteront une distanciation sociale de 1 mètre. Le grand espace entre les tables de leur salle de classe et du restaurant scolaire, les nombreux marquages au sol et les consignes des personnels les y aideront.

Des zones intérieures au lycée : Les élèves ont accès à une zone bien déterminée correspondant aux salles dédiées par groupe d'élèves. Ces zones sont matérialisées. Ils n'ont pas accès aux autres zones.

L'accès aux bâtiments se fera qu'à condition d'être accompagné par un professeur ou un responsable du lycée. Les enseignants prendront en charge leurs élèves sur la cour de récréation pour les installer en salle de classe dédiée.

Service d'hébergement et de restauration :

Demi-pension du midi :

L'accès au self et aux salles du restaurant scolaire n'étant pas possible, un repas froid pourra être distribué au lycée. Il conviendra d'en faire chaque jour la réservation auprès des services de la vie scolaire. Seuls les repas réservés seront confectionnés et distribués

Pour pouvoir se procurer ce repas, il faudra donc au préalable s'inscrire le matin auprès de la vie scolaire. Un passage dans les classes sera prévu vers 10h afin de recenser les effectifs.

Vous veillerez à ce que la carte de self de l'élève soit approvisionnée. Chaque repas réservé sera décompté.

Quand le cours a lieu sur la demi-journée, le repas n'est pas prévu (sauf internes).

Le repas sera distribué selon un ordre de passage par classe au foyer de la Maison des Lycéens.

Internat :

Le midi, un repas froid sera distribué au lycée aux internes présents.

Le soir, l'accès aux salles de restaurant sera possible pour les internes présents. Un repas chaud leur sera servi.

Le petit déjeuner se fera également en salle de restaurant.

Pour des raisons liées à la crise sanitaire, les conditions d'hébergement seront strictes :

- Interdiction d'utiliser les parties et les salles communes (pas de foyer, pas de salle TV où se situent le micro-onde et la bouilloire, pas d'UNSS...).
- Interdiction de rester dans les couloirs.
- Interdiction de se retrouver à deux dans une chambre.
- Obligation de désinfecter les sanitaires/lavabos/douches avant et après utilisation.
- Port du masque partout (intérieur et extérieur) dès que l'on quitte sa chambre.
- Respect absolu des règles de distanciation et des gestes-barrière en toutes circonstances.
- Interdiction de tout prêt ou échange de matériel (scolaire ou autre).
- Petit-déjeuner : pas de retour en chambre et à l'internat après le petit déjeuner. Les élèves s'organisent en conséquence.
- **Fermeture de l'internat le mercredi après-midi et le vendredi midi.**
- **Pas d'internat le dimanche soir (horaires d'ouverture : du lundi au jeudi à 17h).**

Documents pédagogiques : Les professeurs ont un protocole très strict pour ne pas souiller les documents issus du photocopieur (photocopies faites juste avant la séance, friction des mains avec du gel hydroalcoolique juste avant de prendre les copies et de les transporter dans la salle, nouvelle friction juste avant de les distribuer).

Les portes : Toutes les portes sont bloquées ouvertes.

Les lumières : Les acteurs laissent les lumières allumées dans les salles en les quittant.

Aération des salles de classe : Le matin avant 8 h : les agents s'en chargent puis désinfectent la poignée.
A chaque récréation, le midi et après le dernier cours : Le professeur qui quitte la salle se charge systématiquement d'aérer.